

[Texte]

What conclusion can be drawn from this experience? It is hard not to conclude that there is tacit agreement among credit card issuers to limit their competition to non-price items.

We've had the opportunity to look at the transcript of the appearances on November 6 of representatives of two major Canadian financial institutions. Little information was offered that would advance our understanding of the so-called necessity for the spread between the bank rate and bank credit card interest rates. Particularly weak were the attempts to justify the discrepancy between the rates on consumer loans and consumer credit cards. So we stand before you today, representing consumers again on the issue of excessively high credit card interest rates.

While the issue remains the same, consumers are facing tougher economic times—and I underline that phrase. The Consumers' Association of Canada retains its preference for true competition in the workings of real market forces, but we have lost patience with the credit card industry. CAC urges this committee to accomplish what others have not been able to do: to put sufficient pressure on credit card issuers to significantly drop their rates now and to begin to compete for customers on the basis of rates, not just services.

The experience of a token drop in credit card interest rates after the 1986 committee inquiry demonstrates that real reform must, unfortunately, be mandated.

The Consumers' Association of Canada is recommending today that this industry be given an ultimatum to bring down rates within a specified time period such as, for example, one month after the close of these hearings. Failing that, regulatory action should be taken. In that case, CAC would reluctantly support the imposition of a cap or other similar measures that would force the industry to do what it should do of its own volition.

• 1850

We are also calling for the Competition Bureau to look at what appears to be uniform bottom-line pricing practices in this industry. The history we have briefly outlined today makes such an investigation warranted, even if the industry responds to this committee's call for action.

Thank you for this opportunity to again put forward the consumer position on credit card interest rates. We look to your committee, Mr. Chairman, for the kind of tough action that will make future appearances unnecessary.

The Chairman: Thank you very much, Ms Lister. I appreciate your frankness with us in your brief this evening.

[Traduction]

Que conclure de cette expérience? Il est difficile de ne pas conclure que les émetteurs de cartes de crédit se sont entendus tacitement pour limiter la concurrence aux aspects qui n'ont aucun rapport avec les prix.

Nous avons eu la chance de lire le compte rendu du témoignage rendu devant le comité, le 6 novembre, par les représentants de deux grandes banques canadiennes. Avec tout le respect que nous devons au comité et à ses activités, ces témoignages contenaient peu de renseignements qui puissent faire progresser notre compréhension de la prétendue nécessité d'un écart entre le taux bancaire et les taux d'intérêt exigés sur les cartes de crédit bancaire. Nous avons jugé particulièrement non musclées les tentatives faites afin de justifier l'écart entre les taux imposés sur les prêts à la consommation et sur les cartes de crédit de la consommation. Nous voici de nouveau devant vous aujourd'hui afin de prendre encore une fois la défense des consommateurs au sujet des taux d'intérêt excessivement élevés imposés sur les cartes de crédit.

La question n'a peut-être pas changé, mais la trame économique qui la sous-tend s'est durcie—et j'insiste sur cette phrase. L'Association des consommateurs du Canada préfère toujours une concurrence véritable et l'application des forces du marché réelles. Nous perdons toutefois patience avec l'industrie des cartes de crédit. L'ACC exhorte le comité à faire ce que d'autres n'ont pu faire, c'est-à-dire exercer suffisamment de pressions sur les émetteurs de cartes de crédit pour les amener à réduire leurs taux dès maintenant et à commencer à s'arracher des clients par leurs taux et non uniquement par leurs services.

La baisse nominale des taux d'intérêt imposés sur les cartes de crédit qui s'est produite après l'enquête effectuée par le comité en 1986 démontre qu'une réforme véritable doit être imposée.

L'Association des consommateurs du Canada recommande aujourd'hui de poser un ultimatum à l'industrie et d'exiger qu'elle réduise ses taux dans un délai précis: par exemple, un mois après la clôture de ces audiences. Sinon, il faudrait réglementer l'industrie. Dans ce cas, l'ACC appuierait à contrecœur l'imposition d'un plafond ou d'une autre mesure qui obligerait l'industrie à faire ce qu'elle devrait faire de son propre gré.

Nous demandons aussi au Bureau de la concurrence d'examiner ce qui semble constituer des pratiques d'établissement des prix uniformes dans l'industrie. La brève rétrospective que nous avons présentée aujourd'hui justifie une telle enquête, même si l'industrie réagit aux appels du comité.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de présenter de nouveau la position des consommateurs au sujet des taux d'intérêt imposés sur les cartes de crédit. Nous espérons, monsieur le président, que votre comité prendra les mesures sévères qui rendront inutiles toute comparaison future.

Le président: Merci beaucoup, madame Lister. J'apprécie la franchise dont vous avez fait preuve dans votre exposé ce soir.